



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 20 mai 2021 -

Etaient présents :

M. BAILLON, M. CADILHON, Mme DURRANS, M. HOYAUX, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LAGORCE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme AUDEBERT, M. BARROS, Mme BERNUS, Mme BONNEAU, M. DAGNEAU, Mme DIRIK, Mme LUIJTEN, M. WEIDMANN, Mme LESPINET-NAJIB.

Etaient représentés :

M. CASENAVE, Mme LAURENT, Mme ROUMANOS, M. FEYTOUT, Mme BASKA, M. BRUNETEAU-PAOLETTI, Mme BOUZOU, Mme FRAISE, M. RICHARD.

Etaient invités :

Mme GABUS, Mme LE COZ THOUVAIS, M. VALAT.

Nombre de membre présents	25
Nombre de membres représentés	9

M. Larré ouvre la séance à 9h00.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2021

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 29 avril 2021.**

II/ PRÉSENTATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION 2022/2026

M. Larré rappelle, avant de lancer la discussion au sujet de l'accréditation de la nouvelle offre de formation, la méthode qui a été choisie pour faire ce travail, la nécessité de ce travail, et les grands principes qui le sous-tendent. Ce rappel est d'autant plus nécessaire que les membres de la CFVU ont été destinataires d'un courrier accusateur à l'égard de l'équipe présidentielle, et signé par un certain nombre d'élus de cette instance.

Ce texte est intitulé « Collectif pour le retour à un fonctionnement démocratique de notre université ». On y parle « d'incapacité de l'équipe présidentielle à écouter et à négocier », d'une « verticalité de l'équipe présidentielle contraire à l'éthique universitaire ».

En réponse à ce texte, le Président remémore plusieurs faits tendant à démontrer le caractère démocratique et participatif de la méthode utilisée :

- L'équipe en place à la direction de notre établissement a été élue pour la mise en œuvre d'un projet au cœur duquel se trouve la soutenabilité de notre offre de formation. Tenir ses engagements, c'est très démocratique ;
- Une large consultation en amphi 700 afin d'élaborer une lettre de cadrage ;
- Une lettre de cadrage votée en CFVU et diffusée très largement ;
- Des groupes de travail thématiques (8), avec des enseignants et des BIATSS dont l'expertise a complété celle des étudiants, présents également dans ces groupes, dont l'expérience est éclairante ;
- Tous les éléments d'information à la disposition de tout le monde sur l'ENT ;
- De très nombreuses réunions avec les composantes, les départements, les porteurs de formations. En plus de tout cela, la NOF¹ a été discutée à chaque CDUFRI (conférence des directions d'UFR et d'instituts) depuis le mois d'octobre, une conférence qui se réunit tous les 15 jours ;
- Le dialogue a été constant entre la direction et les formations, notamment par le truchement de nos trois chargés de missions, ainsi que Marie Mellac et Nicolas Champ et qui n'ont jamais refusé un rdv pour parler de la NOF.
 - ⇒ une fois la politique de soutenabilité annoncée, le dialogue, la négociation, l'échange pour atteindre cet objectif ont guidé notre façon de faire à tous les niveaux qui étaient les plus pertinents
- Les enveloppes des composantes ont été calculées, et discutées en CDUFRI, sur la base des moyens statutaires (EC, 2nd degré, contractuels, PAST, ATER) sans heures complémentaires + 20% d'intervenants extérieurs professionnels.

Il indique que parmi les signataires du courrier se trouvent des collègues qui, lors d'une AG de 2019, avaient approuvé le principe d'une offre de formation réalisable seulement avec les titulaires.

Pour ce qui concerne la soutenabilité de l'offre, notre établissement a déjà dû prendre des décisions difficiles et il cite le dossier d'accréditation 2016-2020 :

« L'offre de formation qui se termine (2011-2015) et telle que le ministère l'a validée, s'est montrée très rapidement insoutenable tant au plan financier qu'au plan des ressources humaines. Cette offre de formation a débuté à 164 000 heures en 2011 contre seulement 114 000 heures en 2010. A la limite de l'externalisation de nos enseignements, le poids que la gestion de cette offre accrue a fait peser sur l'ensemble des personnels n'était pas soutenable. Dès la rentrée 2011 nos maquettes ont subi des recalibrages successifs avec le résultat inévitable d'avoir une offre « réelle » différente de celle habilitée ». Que s'est-il passé depuis, il n'y a eu ni création de postes d'EC ou de gestionnaires de formation, pas de construction de salles de classes... Au contraire, des postes ont été gelés et des collègues précaires ont été recrutés en nombre.

Depuis au moins une dizaine d'années, la variable d'ajustement qui a permis de maintenir l'établissement à flot sans les moyens supplémentaires que devrait nous fournir le ministère mais que le ministère ne

¹ nouvelle offre de formation

nous fournit pas, n'a pas été l'offre de formation, mais le gel de postes. On a fonctionné dans un paradoxe total : on gela des postes en même temps qu'on augmentait l'offre de formation. Donc, pour assurer celle-ci, on a demandé à certains enseignants de faire toujours plus d'heures complémentaires, et on a recruté de très nombreux collègues précaires. L'offre de formation actuelle est assurée seulement à 52% dans le cadre du service statutaire des titulaires PR, MCF et PRAG/PRCE.

Sur 461 statutaires EC et enseignants en 2019, une vingtaine dépassent 192 heures complémentaires, 71 ont entre 96 et 192 heures complémentaires.

Actuellement, dans le plafond d'emplois, nous avons 134 CDD en ETP. Avec une offre de formation soutenable, il sera possible de faire glisser des postes du statut CDD à celui de fonctionnaire EC.

Depuis 2016, il y a eu dans notre établissement un recul de l'emploi titulaire enseignant, de 470 à 461 en 2019.

Aujourd'hui, le seul moyen de dégeler des postes, de soulager le poids des heures complémentaires, de limiter le recrutement de collègues précaires, et de valoriser les quelques contractuels qui ne manqueront pas de venir nous aider à assurer notre offre de formation, c'est de faire en sorte que cette dernière soit soutenable. Depuis des années, les équipes qui se succèdent à la tête de l'établissement sont convaincues de cette nécessité ; certains membres des équipes précédentes sont pourtant signataires de ce courrier qui remet en question les enjeux de la soutenabilité. Ces signataires sont pourtant bien placés pour connaître les très grandes difficultés dans lesquelles se trouve notre établissement.

Puisque cette conviction est partagée, le Président propose de travailler ensemble avec le même objectif, pour le bien commun de notre université, plutôt que de se camper dans des postures.

Mme Mellac rappelle le contexte doublement défavorable dans lequel a été réalisé l'ODF² pour l'ensemble des collègues. La crise sanitaire a épuisé l'ensemble des collègues et des étudiants. Le travail sur l'évaluation de l'ODF actuelle et la création de l'ODF 2022/2026 mené en 10 mois a pesé sur les travaux aujourd'hui réalisés.

Ce contexte a également été aggravé par le calendrier bouleversé et illogique du HCERES, la version définitive de l'auto évaluation ayant été transmise le 27 avril pour un dépôt de l'ensemble du dossier de premier cycle le 21 mai. Ce calendrier ne nous laissant pas la possibilité de nous appuyer sur cette évaluation pour produire la nouvelle ODF, élément central de construction et pour lequel les experts doivent se prononcer sur notre capacité à y répondre.

L'analyse de l'auto-évaluation de second cycle devrait nous être communiquée mi-juillet pour un dépôt au mois d'octobre.

Enfin, l'opposition à la loi de programmation de la recherche a accentué ce contexte de travail difficile.

L'ODF présentée aujourd'hui est imparfaite, bien trop complexe et trop volumineuse. Si toutes les formations proposées sont retenues, notre ODF passerait de 129 à 143 parcours. Un des problèmes majeurs est que tout le monde travaille énormément mais uniquement sur son parcours en suivant une logique de détail. Même si dans certains cas des refontes profondes ont été envisagées par les formations, notre ODF reste donc une accumulation de parcours dans laquelle les mutualisations sont souvent des astuces pour alléger la charge et non de véritables passerelles ou synergies pour construire des mentions cohérentes.

Cette NOF bien qu'imparfaite doit être comprise comme un travail à mener dans le cadre du contrat quinquennal à venir.

Le dossier de demande d'accréditation est composé comprend la description **de la Stratégie et des dispositifs opérationnels** prévus par l'établissement pour la NOF et l'ensemble des fiches d'identité par mention.

Ce dossier sera déposé en deux temps, en mai pour la partie licence et en octobre pour le second cycle.

² offre de formation

Le second travail à mener répond au réel besoin de pilotage de l'ODF dans notre université. Ce pilotage repose sur l'interconnaissance et le partage de données grandement lacunaires. Un véritable dialogue entre les responsables de formation et la VP CFVU sera nécessaire dans mois à venir pour travailler à cette amélioration.

Ce changement de méthodologie implique que pour la première fois, l'ensemble des informations et les avis produits par la Vice-Présidence et les équipes projets qui ont travaillé sur les formations ont été rendues publiques.

M. Valat rappelle que l'accréditation est donnée par le Ministère. Le HCERES procède à l'évaluation et émet un avis auprès de la DGESIP. En parallèle, la DGESIP nous demande de déposer les fiches d'identité pour avoir une idée de notre projet pour le prochain contrat.

L'arrêté d'accréditation sera publié en juin-juillet 2022. Toutes nos formations seront donc publiées sur le site de l'université sous réserve d'accréditation.

Mme Sion-Jenkis signale que le courrier transmis n'est pas une accusation mais l'expression d'un mal-être, d'un épuisement des collègues qui ont mené ce travail dans un cadre difficile. Elle rappelle que l'objectif commun est celui d'assurer pour notre université une offre de formation de qualité qui permet à nos étudiants de réussir à s'insérer dans le milieu professionnel. Elle n'est toutefois pas d'accord sur les moyens mis en place pour y parvenir.

Il n'est aucunement mis en doute par les signataires de cette lettre de la nécessité de mettre en place une ODF soutenable, périmètre essentiel pour une offre durable et stable dans le temps. La soutenabilité ne peut pas être un objectif mais est une borne de mise en place d'une ODF de qualité permettant l'insertion professionnelle des étudiants.

Pour y parvenir, la question des discussions, des échanges et de la gouvernance doit être posée. Des AG ont eu lieu et le fichier a été mis en commun mais les critères de décision n'ont pas été diffusés.

L'allocation des moyens pour l'ODF présenté en CDUFRI n'a toujours pas été présentée en CA.

La crainte sur le projet porté par la gouvernance concerne le périmètre des instances administratives et de gestion telle que la CDUFRI et les instances élues insuffisamment associées aux décisions. La lettre co-signée par une centaine de collègue aboutit à une demande d'AG et serait l'occasion de diffuser les critères d'arbitrage.

Le projet défini dans le dossier d'accréditation rappelle qu'il en construction et contredit un peu le souhait porté par le Président d'alléger la charge pensant sur les enseignants et les BIATS nous obligeant à revenir en cours de quinquennal sur l'ODF notamment pour permettre la compatibilité des blocs de compétences et des connaissances.

Elle souligne l'intérêt du volet FAD et notamment la création de formations dématérialisées qui les rend compatibles avec la FTLV et répondant aux demandes du monde socio-professionnel.

Mme Mellac dit que le dossier présente un projet de projet et offre du temps dans la construction de la NOF.

Le fait de travailler sur les formations en continu devrait nous permettre d'affronter plus sereinement les accréditations et construire une ODF plus collégiale.

Elle ne comprend pas pourquoi demander une AG pour présenter ce travail à l'ensemble des personnels et ensuite ne pas revenir sur l'offre. Si elle est présentée, c'est pour en discuter et la retravailler.

M. Larré dit comprendre le malaise généralisé de l'ensemble de la communauté face à ce travail extrêmement lourd dans un contexte difficile.

Si la soutenabilité n'est pas un objectif, elle permet d'assurer l'amélioration des conditions de travail des collègues et la qualité de l'ODF proposée aux étudiants. Il rappelle le désaccord sur les moyens pour atteindre cet objectif de qualité, il lui semble que le moyen est la soutenabilité. Que dire de la qualité d'une ODF assurée à presque 50 % par des collègues vacataires et en très forte déconnexion avec la recherche. Il refuse l'idée que la qualité de l'ODF est liée à une plus grande quantité de parcours ou de VHE.

L'allocation des moyens qui est discutée avec les composantes sera votée en CA après le dialogue de gestion. L'allocation dont il est ici discuté concerne les enveloppes d'heures de formation réalisées qui a permis le calcul nécessaire pour permettre la soutenabilité de cette NOF.

Mme Ong Van Cung remercie l'équipe présidentielle pour cette parole qui assume un certain nombre de choix.

Elle signale avoir également signé cette lettre et souhaite donner des éléments de contexte. Ce courrier exprime un malaise qui n'est pas simplement dû au contexte sanitaire mais également à la perception de la soutenabilité vécue comme une uniformisation incomprise. Cette rationalisation est donc apparue pour certains difficile et au détriment de la formation. Pour former correctement les étudiants, certaines formations (chinois, japonais) ont besoin de plus d'heures. Cette forme d'égalité complétée par la question des coûts ne permettent pas véritablement de libérer du temps pour les enseignants chercheurs.

Elle demande la diffusion des critères permettant de comprendre précisément l'augmentation des coûts, question qui a entraînée des désunions au sein des départements et des UFR.

Certains responsables de formation pensent que la réduction de la VHE implique une diminution de la qualité de leur formation (ex : suppression de la langue vivante en L1) et il est donc demandé au Président de proposer une AG pour mettre sur la table les enjeux et les problèmes.

Les coupes proposées sont faites de manières égalitaires mais non avec équité et un audit serait nécessaire pour en étudier la nécessité. Les économies réalisées sur le VHE vont-elles nous permettre de développer notre politique de site pour exister ?

Mme Mellac souhaite répondre sur la problématique évoquée en chinois, japonais et arabe au sein des licences LEA. Il a été octroyé à ces formations la possibilité d'avoir 1 650 HTD. Elle signale avoir reçu des lettres de collectifs d'étudiants signalant le problème du volume horaire important (600 h/année). Ces formations n'ont pas ou très peu transformé les UE sur leur langue et la NOF aura la même problématique structurelle que l'actuelle. Elle se dit prête à organiser une AG avec les étudiants pour répondre aux enseignants de ces langues.

Concernant la suppression des six mois d'UE Langue en L1 dont une grande partie s'organisait à distance. Les enquêtes à destination des étudiants évoquent unanimement le peu d'intérêt de l'enseignement proposé. L'objectif de la NOF est d'offrir un enseignement plus qualitatif en L2 et L3 et d'ouvrir la gratuité des cours du soir du CLBM avec une formation en anglais à distance.

Elle rappelle qu'un certain nombre de formations de master ne proposent pas de langue vivante alors qu'il s'agit d'une obligation légale.

M. Larré dit que certaines formations ont des besoins que d'autres n'ont pas. Le problème est que l'on ne demande pas aux formations de langue quel est l'effectif idéal pour apprendre une langue pour offrir une meilleure qualité. Cette question n'a jamais été posée car pour y parvenir, il faudrait avoir une ODF soutenable et fermer un grand nombre de formation ailleurs. Pour permettre l'augmentation du VHE de certaines formations, il faudrait arbitrer en faveur de la fermeture d'autres formations.

La notion de pilotage de l'ODF est donc essentielle.

Les relations menées avec nos partenaires sont apaisées et des projets sont en cours tant au niveau local que national.

Les coupes budgétaires évoquées n'en sont pas, il s'agit d'une rationalisation et d'une simplification.

Le dégel des postes est inclus dans notre plafond d'emploi de 988 postes et les gels de poste sont remplacés par des emplois précaires.

M. Dagneau se dit gêné en tant qu'élus étudiant de la teneur du débat. Il évoque la pratique au sein de plusieurs instances à divers moments, de demander des comptes aux élus étudiants.

Il rappelle que les conseils doivent être un espace de discussion et non d'humiliation comme cela a pu avoir lieu lors d'un récent Conseil d'UFR.

En tant qu'élus étudiant, il rend des comptes à ses électeurs, les étudiants. A ce titre, il étudie les enquêtes menées auprès des étudiants permettant une analyse de l'ODF. Il invite les membres à aller voir les commentaires fait sur l'UE Langue, sur les emplois du temps et de faire une analyse par formation de celle présentée pendant les assises de la pédagogie menée par l'équipe présidentielle précédente.

Les étudiants ne demandent pas un nombre d'heures mais une cohérence pédagogique de la formation. Ce déficit a été constaté notamment dans les bi-licences portées par plusieurs départements qui ne se concertent pas pour l'organisation de la formation.

Un travail de consultation des étudiants sera mené par les listes élues étudiantes et une rencontre des référents de TD pour recueillir des avis d'étudiants a déjà débuté.

Il signale avoir fait partie des étudiants ayant travaillé sur l'élaboration de la précédente ODF et pour laquelle il avait regretté le manque d'implication des étudiants et remercie l'équipe présidentielle d'avoir permis à des élus étudiants de participer aux groupes de travail mis en place dans l'élaboration de la NOF. Il espère désormais une plus grande mobilisation à l'intérieur même des formations.

M. Pichon souhaite faire un focus sur l'apprentissage qui représente 1% d'étudiants au sein de notre université et 1% de son budget. Il signale un grand nombre de réunions sur l'apprentissage avec les différentes directions et composantes de l'université et regrette que l'apprentissage figure seulement sous le volet professionnalisation du dossier d'accréditation. Il s'agit également d'un outil de réussite, d'accompagnement social pour les étudiants mais également un outil de soutenabilité de l'offre de formation. Si une politique en faveur de l'apprentissage est portée, une marge de manœuvre pour les formations et l'établissement pourra se dégager.

Mme Mellac remercie M. Pichon dont l'intervention permet d'améliorer le dossier d'accréditation afin de lui donner plus de visibilité.

Elle rappelle que cette dimension est présente dans la lettre de cadrage. Les formations en apprentissage ne sont pas soumises aux mêmes contraintes que les autres et il y a une forte volonté de l'équipe présidentielle de développer l'apprentissage au sein de notre université.

Des groupes de travail sur l'opérationnalité vont désormais se réunir pour une mise en pratique des analyses menées par les groupes de travail sur l'accréditation.

Mme Durrans s'étonne des lettres d'étudiants en Japonais qui se sentent perdus en raison du trop grand nombre d'heures alors même qu'il s'agit de l'apprentissage d'une langue difficile et signale avoir eu connaissance de lettres contradictoires.

La soutenabilité ne doit pas se faire à n'importe quel prix et il faut défendre des formations qui nous tiennent à cœur et pour lesquelles nous souhaitons produire un enseignement de qualité. Elle s'étonne que le master LAI soit noté sous réserve dans le dossier d'accréditation alors que dans une réunion récente il a été évoqué les trop faibles débouchés en master pour les étudiants issus de la licence LEA.

Sur la présence des commentaires rendues pour la première fois visible, elle signale que l'équipe présidentielle précédente avait communiqué ces informations aux responsables de formation directement. Elle regrette pour sa part avoir découvert par hasard en consultant les documents sur le BV que l'une des formations de l'antenne d'Agen dont elle est Directrice est indiquée sous réserve dans le dossier d'accréditation.

A ce titre, elle a demandé depuis deux semaines un rendez-vous pour discuter de la fermeture éventuelle de cette formation pour lequel elle n'a jamais reçu de réponse de la part de la Direction de département, de la Direction d'UFR ni de la VP CFVU.

Mme Mellac dit qu'il ne s'agit pas de faire s'opposer les lettres d'étudiants en faveur ou non d'une diminution du nombre d'heures proposées dans la formation de Japonais. Elle signale n'avoir pas donné suite aux demandes de rendez-vous formulées après le dépôt des documents sur le BV puisqu'il présente un état des lieux des arbitrages et qu'il s'agit de discuter de cet état des lieux aujourd'hui au sein de la CFVU.

M. Larré rappelle que les « sous réserve » sont les formations qui sont portées à la discussion au sein de la CFVU du jour et du CA du 28 mai.

Mme Mellac signale que les UFR ont déjà menés des avancées pour répondre aux réserves formulées et même si le fichier déposé n'a pas été modifié, les changements ont bien été entendus et seront portés à la connaissance des membres.

III/ LISTE DES DOMAINES, MENTIONS ET PARCOURS PROPOSÉS A L'ACCRÉDITATION 2022/2026

Mme Mellac signale que le tableau porté au vote de la CFVU est composé d'une partie licence et une partie master et présente les 59 mentions qui sont aujourd'hui soumises au vote. Lorsqu'une mention est déposée auprès du HCERES, il est toujours possible d'ajouter ou supprimer un parcours. Elle rappelle que le niveau d'accréditation porte sur la mention, c'est donc la liste des mentions qui est soumise à l'avis de la CFVU.

Les mentions sont décrites par trois caractères : l'accréditation, l'ouverture en 2022 et une partie observations / points de vigilance.

Pour certains parcours, il est proposé une ouverture éventuelle en cours de contrat quinquennal et ce choix a déjà été discuté avec les formations concernées.

Pour les parcours sous réserve, il est nécessaire de poursuivre les discussions avec les formations pour répondre aux questions posées sur le VHE, les effectifs ou les charges d'enseignement.

Les données sur lesquelles se sont basées ces arbitrages sont issues d'Actul et datées du 26 avril. Ces données devront donc être ré-analysées, permettant de lever un certain nombre de réserve.

Pendant l'accréditation chaque année en février l'ouverture des parcours pourra être rediscutée en s'appuyant sur les différentes données actualisées sur les effectifs, l'insertion professionnelle, ...

La commission doit donc aujourd'hui donner un avis sur chaque mention après avoir apprécié les parcours qu'elles contiennent. Les réserves à l'ouverture des parcours ne sont toutefois pas à voter aujourd'hui et seront soumises à l'avis de la CFVU après le dialogue prévu avec les UFR.

M. Arcelin s'interroge sur le calendrier de discussion des ouvertures qui pourrait avoir lieu chaque année. Au niveau master, les parcours doivent être mis en ligne sur le portail Trouver mon master dès le mois de décembre.

Mme Mellac répond que cette pratique existe déjà et que des masters sont signalés avec une ouverture sous réserve d'effectifs suffisants. A l'inverse, la publication des formations sur Parcoursup implique l'ouverture de la formation peu importe son effectif.

M. Larré évoque une réflexion à mener sur le moment où nous décidons de la fermeture d'un master faute d'effectifs.

M. Pichon dit que la partie 2 du dossier d'accréditation fait état du volume horaire de la formation.

Mme Mellac répond que les fiches d'identité font mention du VHE pour information. La DGESIP nous indiquera seulement les mentions pour lesquelles nous sommes accréditées. Les experts étudient la logique de la construction de la mention mais le nombre et le nom des parcours n'entrent pas dans le champ de l'accréditation.

M. Valat ajoute que les experts vont regarder la cohérence de l'ODF par mention et notre capacité à la mettre en œuvre. Les VHE sont donnés à titre indicatif.

Mme Mellac dit qu'il est possible de discuter des réserves posées dans la structuration mais cela n'entrera pas dans le cadre du vote.

Elle propose de passer au vote des 7 mentions de licences professionnelles de l'IUT. Elle signale que la charge de VHE à ajuster a été discutée avec la Directrice de l'IUT et les points de vigilance ont été levés. Elle prévient que ces licences professionnelles seront ouvertes pendant 2 ans dans l'attente de l'ouverture des 3^{èmes} années de BUT. Une discussion est déjà menée au sein de l'IUT pour réfléchir à celles qui seront prolongées après cette ouverture.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

➡ La CFVU donne un avis favorable aux sept mentions et parcours des licences professionnelles de l'IUT proposées à l'accréditation 2022/2026.

Mme Mellac propose de passer au vote de la licence mention Information et communication, la licence professionnelle mention Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire et la licence professionnelle mention Développement de projets de territoires.

La licence professionnelle Développement de projets de territoires est proposée sous réserve d'une co-accréditation avec BSA.

Après les explications formulées, la réserve concernant la mention concernant la charge élevée des différents parcours de la Licence Information et communication de 3 183 heures pour 600 étudiants sur les trois années est levée.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ La CFVU donne un avis favorable à la licence mention Information-communication, à la licence professionnelle mention Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire et à la licence professionnelle mention Développement de projets de territoires proposées à l'accréditation 2022/2026.

Mme Mellac propose de passer au vote de la licence mention Géographie et aménagement.

Une réserve est donnée sur l'atteinte d'un effectif minimal qui conditionne l'ouverture du nouveau parcours Enseignement, concours en raison d'un manque de visibilité.

Mme Ong Van Cung demande si les ajustements évoqués auront lieu chaque année.

Mme Mellac dit qu'une attention sera portée uniquement sur les parcours pour lesquels les effectifs minimums ne sont pas atteints.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

➡ La CFVU donne un avis favorable à la licence mention Géographie et aménagement proposée à l'accréditation 2022/2026.

Mme Mellac propose de passer au vote de la licence mention Sciences du langage et de la licence professionnelle mention Métiers du commerce international.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

➡ La CFVU donne un avis favorable à la licence mention Sciences du langage et la licence professionnelle mention Métiers du commerce international proposées à l'accréditation 2022/2026.

Mme Mellac propose de passer au vote de la licence mention LEA.
Le parcours Anglais-Basque-Espagnol n'ouvrira pas en 2022. Un travail doit être mené avec l'UPPA avant d'envisager son ouverture.

Des réserves sont apportées sur les langues (Arabe, Chinois, Japonais) qui ont des VHE qui dépassent largement les 1 500 heures et pour lesquelles un dépassement jusqu'à 1650 heures a été accordé. Ces langues ont estimé de pas pouvoir descendre en deçà de 1714 heures en Arabe, 1786 heures en Chinois et 1754 heures en Japonais. De nouvelles discussions seront à organiser avec eux.

Mme Durrans évoque une VHE global moindre au niveau de la mention. En effet, l'Allemand, l'Italien ou le Coréen sont en bien en deçà des 1 500 heures et de gros effort ont déjà été consentis sur le tronc commun. Les parcours de LEA ont fait preuve d'un bel élan de solidarité pour défendre une formation qui leur tient à cœur et qui est plébiscité par les étudiants pour sa qualité.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

➡ La CFVU donne un avis favorable à la licence mention Langues étrangères appliquées proposée à l'accréditation 2022/2026.

Mme Mellac propose de passer au vote de la licence mention LLCER.

L'ouverture du parcours Coréen en 2022 n'est pas retenue en raison du faible nombre d'enseignants disponibles. Une discussion aura lieu en cours d'accréditation.

Des sous réserve sont formulés pour les parcours Portugais et Italien et une discussion devra être menée pour ouvrir ces formations qui présentent des effectifs réduits.

Un problème de VHE très élevé est noté en Japonais avec 1 754 heures, VHE en augmentation par rapport à la précédente accréditation et qui devra être rediscuté.

Le VHE du parcours Anglais-Allemand est également élevé (1 712 heures).

Pour les formations proposées par l'Antenne d'Agen, la question de la continuité des CM de langues effectuées deux fois par les enseignants : une à Bordeaux et une à Agen est posée. Afin de ne pas pénaliser les étudiants d'Agen, ces cours pourraient être organisés à mi-temps sur l'un et l'autre des sites.

Un travail à long terme sera à mener sur la conservation des licences LLCER sur le site d'Agen notamment au regard des effectifs.

Mme Durrans évoque ses craintes en découvrant les informations concernant ces formations. Elle trouve que le dossier d'accréditation parle beaucoup des liens avec la Région, du maillage territorial mais dans lequel il n'est pas mentionné l'Antenne d'Agen.

Mme Mellac évoque un oubli et note la remarque faite par Mme Durrans qui sera ajoutée au dossier d'accréditation.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

➡ La CFVU donne un avis favorable à la licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales proposée à l'accréditation 2022/2026.

Mme Mellac propose de passer au vote de la licence mention Philosophie.

Le VHE du parcours Anglais-Philosophie est élevé avec 1 680 heures pour des effectifs peu élevés. La diplomation des étudiants est très faible (4 étudiants en 2020). Il est proposé de repenser le parcours pour qu'il débute en L2 ou L3.

Mme Ong Van Cung rappelle que l'intégralité des UE à l'exception d'une sont mutualisées. Cette formation représente donc 90 HTD/année et sert à nos meilleurs étudiants. Le taux d'admissibilité au CAPES de Philosophie est lié à cette licence et représente 14 étudiants.

Une réflexion pédagogique doit être menée pour maintenir au maximum l'effectif mais elle s'inquiète du vivier de recrutement en fermant la L1.

Cette formation répond à une demande et l'internationalisation de la formation pourrait être une piste.

Mme Sion-Jenkis pense qu'il faut analyser les causes de la déperdition de 2/3 des étudiants après la L1 qui est sans doute un problème d'affichage. Un des éléments évoqués est la déception des étudiants face à l'exigence de ce parcours qui n'offre que l'obtention d'un diplôme de mention Philosophie.

M. Valat signale que le parcours Philosophie-Santé (LAS) en collaboration avec l'UBx demande un important travail de suivi de gestion. Le maintien de l'ensemble des parcours en Philosophie doit poser question.

Mme Ong Van Cung rappelle que cet engagement dans la LAS est une opportunité et a permis l'obtention d'un poste d'enseignant chercheur.

M. Larré indique qu'il s'agit ici de moyens humains et qu'il aurait été intéressant dans le travail sur la NOF d'associer davantage les collègues BIATS.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

➡ La CFVU donne un avis favorable à la licence mention Philosophie proposée à l'accréditation 2022/2026.

Mme Mellac propose de passer au vote de la licence mention Lettres, langues qui contient un seul parcours Lettres BABEL : langues et cultures du monde.

C'est la seule mention sur laquelle une réserve a été posée. La demande d'ouverture d'une mention implique de démontrer l'importance des parcours qui y sont rattachés et justifier de sa création par rapport celles déjà existantes.

L'analyse démontre une fragilité de cette mention qui ne contient plus le parcours d'origine : Italien BABEL et diplôme assez peu d'étudiants. Bien que les porteuses de ce parcours soient attachées à cette mention et la dimension de langues, un travail de cohérence et de construction avec les différents parcours de la licence mention Lettres doit être poursuivi.

Mme Sion-Jenkis pense qu'il faut suivre les porteuses de cette formation dans leur volonté de conserver cette mention. Le projet proposé renforce la dimension de langue et il s'agit de l'une des seules formations de notre université à proposer une mobilité à l'étranger non obligatoire pendant un semestre. Elle ne comprend pas la réserve formulée sur le parcours puisqu'il y a désormais un socle assez solide d'étudiants en L1 pour cette formation et que de véritables évolutions ont été produites. Il convient ainsi de saluer l'effort effectué par l'équipe de formation pour repenser le coût horaire étudiant de 1 512 heures pour une VHE établissement de 1 260 heures.

Le problème de la déperdition des étudiants entre la L1 et la suite du parcours est similaire à celui rencontré par d'autres licences notamment en histoire.

Mme Mellac signale que l'on ne peut pas comparer cette licence avec celle d'histoire qui atteint ses capacités d'accueil contrairement à cette formation.

Elle salue également le travail mené par cette équipe pour faire évoluer sa formation et se dit plutôt favorable à son ouverture. Elle signale toutefois la fragilité de cette mention vis-à-vis de l'expertise. Si cette mention n'est pas accréditée, ce parcours sera à intégrer différemment au sein d'une autre des mentions portées par l'établissement.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30

➡ La CFVU donne un avis favorable à la licence mention Lettres, langues proposée à l'accréditation 2022/2026.

Mme Mellac propose de passer au vote de la licence mention Humanités co-accréditée avec l'UBx et qui contenait jusqu'à cette année deux parcours : Culture humaniste et scientifique et la licence Cultures modernes et contemporaines (L3). Ce dernier parcours ne figurera pas dans la demande d'accréditation 2022-2026 puisqu'il n'a pas atteint les objectifs fixés, ne diplômant que 10 étudiants en 2017, 18 en 2018, 27 en 2019 et ne proposant quasiment aucune mutualisation d'UE. Il devait attirer des étudiants issus de CPGE mais n'y ait pas parvenu.

Il est proposé à la place de créer un double diplôme Histoire et cultures des mondes anciens porté par les mentions Humanités et Histoire.

Elle rappelle que cette mention étant co-accréditée, elle devra également être déposée par l'UBx. Cette mention est un positionnement particulièrement important pour notre université.

Mme Sion-Jenkis évoque le problème des co-accréditations qui nous oblige à composer avec les attentes de l'UBx. La faiblesse de nombre de mention en licence explique les problèmes rencontrés pour faire correspondre ce parcours. Il est ainsi proposé une formation qui ne coûte que 12 heures et des évolutions et des mutualisations avec les licences Lettres classiques et Histoire de l'art pour offrir plus de pluridisciplinarité sont déjà envisagées.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30

➡ La CFVU donne un avis favorable à la licence mention Humanités proposée à l'accréditation 2022/2026.

Mme Ong Van Cung se déclare favorable à l'architecture de l'ODF proposée même si elle est en désaccord avec la manière dont cela a été construite. Elle trouve problématique de prendre autant de temps pour voter quelque chose pour lequel aucun conseiller ne peut être opposé.

Elle espère que les malaises et les arguments formulés ont été entendus et donne procuration à Mme Sion-Jenkis pour la suite des votes.

Elle revient sur l'engagement des collègues BIATSS dans la gestion et la réalisation des missions des enseignants à leurs côtés et leur en est reconnaissante.

Mme Mellac se dit étonnée de cette position et souligne l'importance de l'accréditation pour les universités. La discussion menée permet un fondement démocratique où sont exposés des arguments sur lesquels les conseillers peuvent se prononcer.

Elle propose de passer au vote des licences mention Lettres, Histoire de l'art et archéologie, Histoire, Musicologie, Arts du spectacle, Arts et Arts plastiques.

Pour ces mentions, un travail assez important a été fait pour répondre à la lettre de cadrage.

Au sein de la mention Histoire, le parcours Histoire et droit ne sera pas proposé. Du côté de l'UBx un problème de gestion par le collège Droit ne permet pas sa mise en place. Un travail pourra toutefois être mené en cours de contrat.

La seconde réserve concerne la mention Musicologie et le parcours Musiques actuelles, jazz et chanson en raison de charges élevées avec des effectifs faibles. Un travail sur les seuils d'ouverture de groupe est encore à améliorer.

Mme Sion-Jenkis évoque la nécessité en licence Musiques actuelles, jazz et chanson de constituer des groupes restreints pour la pratique du piano et du chant. La capacité d'accueil fixée est très basse afin de répondre à des exigences pratiques.

Résultat du vote :

Votants :	33
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ La CFVU donne un avis favorable aux licences mention Lettres, Histoire de l'art et archéologie, Histoire, Musicologie, Arts du spectacle, Arts et Arts plastiques proposée à l'accréditation 2022/2026.

Mme Mellac propose de passer au vote des mentions de master.

Un seul parcours a obtenu un avis défavorable en vue de l'accréditation au sein de la mention LLCER, le parcours Etudes anglophones et germanophones.

Le parcours Etudes germaniques n'attire qu'un nombre très faible d'étudiants dont 6 à 7 étudiants inscrits seulement en M2. Elle émet une très forte réserve par la capacité de ce parcours à attirer des étudiants. Si les effectifs ne sont pas atteints, ce parcours ne sera pas ouvert.

Elle signale la création d'un quatrième parcours en M2 Mention Sciences du langage. Elle rappelle qu'il y a 10 étudiants dans chacun des parcours pour un effectif global de 40 au sein de la mention. Elle s'interroge sur la nécessité de créer des parcours plutôt que de n'offrir qu'un seul parcours avec des options.

Des réserves sont portées sur les mentions qui nécessitent une co-accréditation, cela impliquant une signature de la convention de co-accréditation et le dépôt du dossier par les deux parties : BSA, ENSAPBx, l'UB, PESMD. Une attention particulière est portée par la convention à passer avec le PESMD qui n'est pas un établissement d'enseignement public mais une association.

M. Baillon souhaite intervenir en tant que porteur du parcours Etudes anglophones et germanophones.

Il rappelle que la CFVU doit se prononcer aujourd'hui en faveur de la structuration des mentions et non de la question des ouvertures de parcours. La question de l'ouverture en fonction des effectifs se pose pour beaucoup de formation de master et pense qu'il n'est pas utile d'insister trop sur cette question.

La résurgence d'un certain nombre de licence Anglais-Allemand sur le territoire national pourrait offrir le vivier suffisant d'étudiants pour l'ouverture de ce master dont la concurrence est faible. A ce jour, seule une formation est proposée à l'université de Grenoble sur un format très différent de celui qui sera proposé à l'UBM. Un travail de publicité pour faire connaître la formation sera nécessaire. Il s'agit d'un pari mais également d'une volonté de continuité de la politique déjà amorcée qui vise à proposer des voies en second cycle pour les étudiants formés en premier cycle. Il est possible que cette création siphonne les effectifs du master Etudes germaniques mais il s'agit d'une synergie à construire.

M. Larré signale son entrevue la veille avec le recteur pour la co-accréditation, rendue complexe en raison du statut d'association du PESMD.

M. Le Bourdonnec s'étonne de voir une proposition de mutualisation de parcours au sein de la mention Patrimoine et musées. Le M1 est une année commune et le M2 est une année de spécialisation entre deux choix de parcours : Régie des œuvres et Médiation de l'architecture et du patrimoine qui forment à deux métiers très différents.

Mme Mellac dit qu'une discussion est à avoir avec les responsables notamment en raison d'une charge élevée pour 26 étudiants.

M. Le Bourdonnec dit que la charge élevée est le propre des masters professionnalisant. Le taux d'insertion des étudiants issus de ces formations montre l'importance de l'investissement des équipes dans ces formations.

Mme Durrans signale une erreur de VHE sur le master mention Commerce international et pays émergents qui est de 806 au lieu des 875 heures indiquées.

Mme Mellac indique qu'une actualisation des tableaux présentés sera faite à l'issu de cette CFVU en suivant les données d'Actul.

M. Baillon signale que le VHE n'est pas forcément corrélé au coût de la formation. Il souhaite souligner le travail effectué avec les personnels BIATSS et en particulier les responsables administratifs des UFR. Il les remercie de leur appui dans la construction du dossier du master mention Etudes anglophones et notamment dans le calcul du VHE qui est parfois augmenté par des UE à charge zéro pour l'établissement, sans volume horaire pour l'enseignant mais des travaux réalisés en autonomie par les étudiants (ex : assister à des conférences scientifiques et remise d'un rapport).

Il n'est donc pas sûr de la pertinence de la seule prise en compte du VHE pour évaluer la charge réelle pour l'établissement.

Mme Mellac répond que lorsqu'elle évoque la charge, elle se base sur la notion d'heures équivalent TD La charge doit toujours être étudiée au regard du nombre d'étudiants.

Les réserves formulées sur le VHE élevé sont parfois liées à une charge forte notamment pour les formations ayant un nombre important d'étudiants et qui dépassent de 150 à 200 heures et donc autant de groupes. Elles peuvent également être liées à la qualité des formations qui proposent 600 heures sur une année et le problème engendré par un nombre important d'heures à suivre pour les étudiants.

Elle rappelle que le dépôt plus tardif de l'accréditation des mentions de master nous offre la possibilité de reprendre cette conversation ultérieurement.

Elle propose de passer au vote de l'intégralité des mentions de master avec la structuration en parcours tel que présenté sur la carte de formations et soumises à l'accréditation 2022-2026.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ La CFVU donne un avis favorable des mentions de master proposées à l'accréditation 2022-2026.

Mme Mellac indique que le tableau avec les votes et la structuration mise à jour sera publié. Un nouveau tableau sera également mis à disposition sur le BV pour information pour voir les évolutions de l'ODF et se préparer de nouvelles discussions.

Mme Sion-Jenkis invite à la prudence rappelant que la transmission partielle de ces tableaux ayant déjà pu provoquer de l'angoisse ou de l'énervement de la part de certains collègues.

Elle souhaite souligner qu'une partie des élus ont voté l'accréditation de l'ODF pour soutenir cette demande. Cela n'empêche toutefois pas le désaccord qui existe sur l'élaboration de ce dossier. Les

discussions sur les ouvertures des formations en 2022 doivent désormais être menées et souhaite que les critères d'arbitrage soit mis en commun pour que des informations plus complètes soient portées à la connaissance de tous.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

M. Le Bourdonnec évoque l'angoisses de collègues concernant l'organisation de la rentrée et souhaite qu'une discussion soit menée rapidement en CFVU sur ce sujet.

Mme Mellac répond qu'un travail est actuellement mené par la CDUFRI et sera abordé en CFVU le 10 juin.

M. Le Bourdonnec pense que le véritable centre de décision sur les questions de l'organisation de la vie étudiante et les décisions stratégiques doit rester la CFVU.

Mme Mellac signale qu'une rentrée à 100% en présentiel est envisagée pour tous les cours organisées dans des salles, des réserves existent toutefois pour les cours en amphis en raison de la densité et du problème d'aération.

M. Larré ajoute que la CDUFRI discute du caractère opérationnel de la rentrée mais il est bien du ressort de la CFVU de discuter de cette question. Le 8 juin est organisé une CDUFRI à laquelle sont conviés les Directions de département permettant de transmettre à la CFVU un plan global des composantes. Même si nous visons une rentrée à 100%, un plan B doit toujours être envisagé avec une présence à 50%. Il est primordial de capitaliser sur l'expérience menée cette année pour s'améliorer et notamment en s'assurant que les parties à distance soient le plus asynchrones possibles.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 13H00.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRE